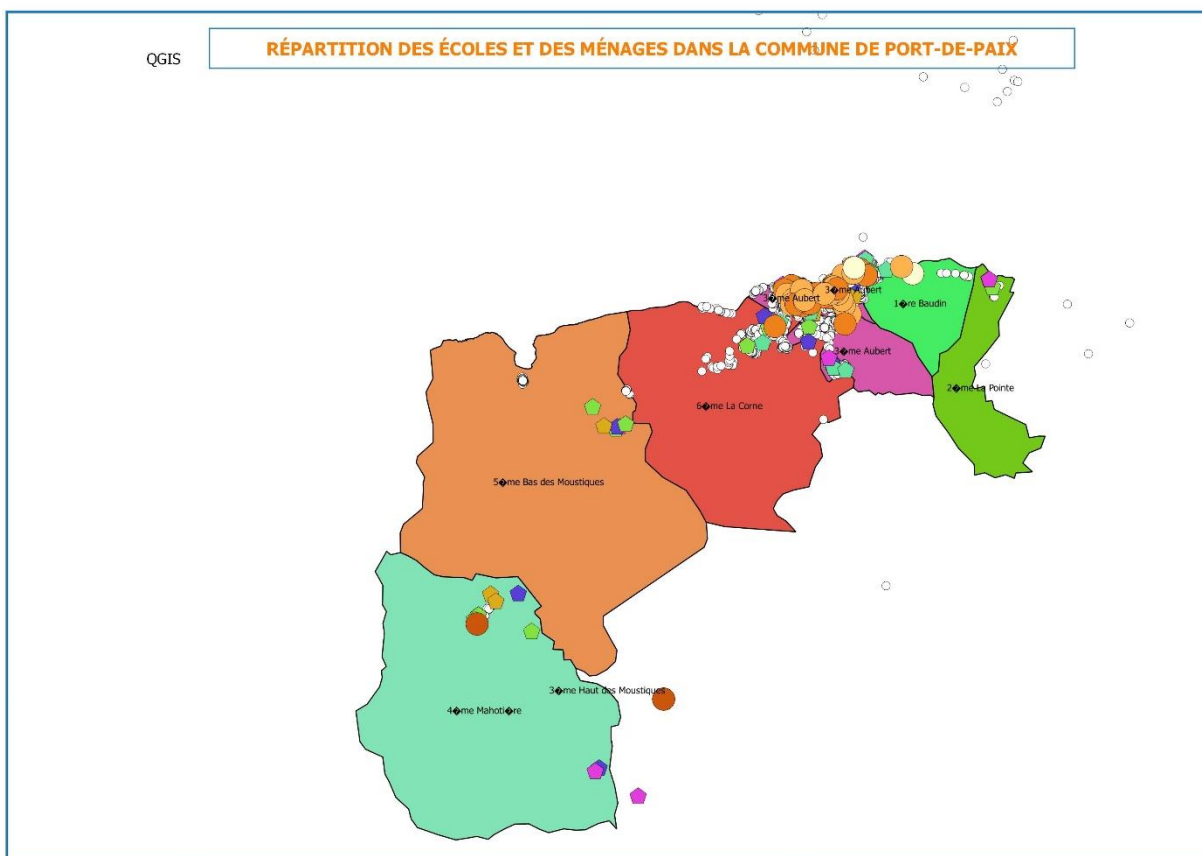


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PORT-DE-PAIX

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

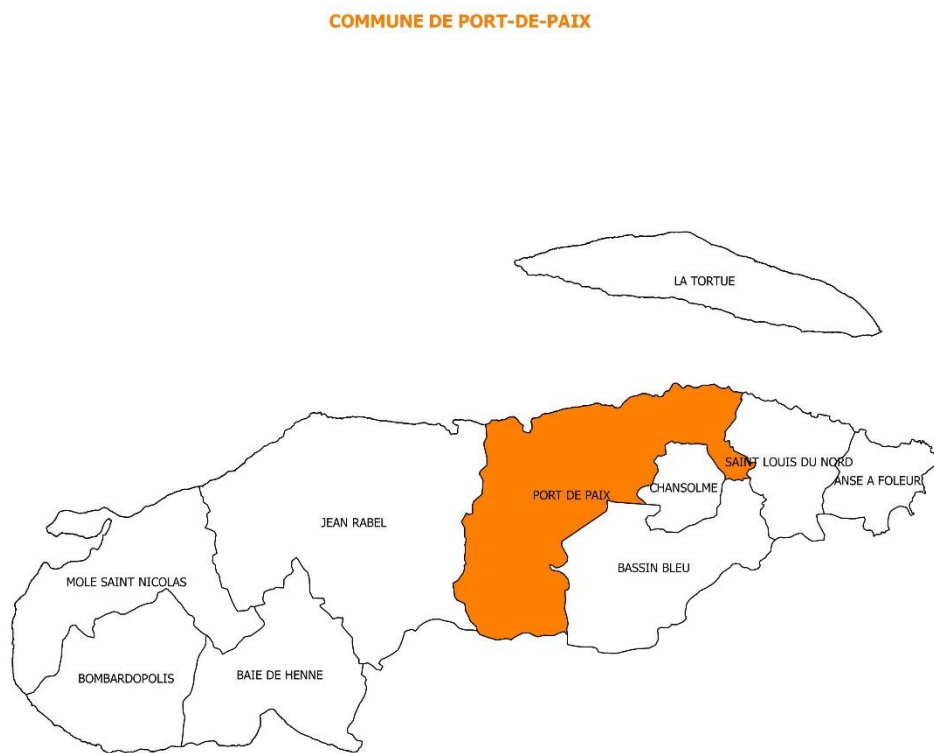
SEPTEMBRE 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	25
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	26
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'enseignement.....	31
2. Analyse démographique.....	33
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	34
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Port-de-Paix	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord-Ouest entre les communes de Saint-Louis du Nord, de Chansolme, de Bassin Bleu et de Jean-Rabel, Port-de-Paix fut appelée autrefois Valparaiso au temps des espagnols et a été élevée au rang de commune en 1812. Elle est composée de la ville de Port-de-Paix et de six (6) sections communales : la 1ère Section Baudin, la 2ème Section La Pointe, la 3e Section Aubert, la 6e Section La Corne, la 7e Section Mahotière et la 8e Section Bas Moustique.



La commune de Port-de-Paix est traversée par cinq (5) rivières et contient vingt-quatre (24) sources d'eau et 1 étang. Concernant l'électricité, une grande partie de la commune de Port-de-Paix est électrifiée. L'EDH est l'institution responsable de l'électricité dans cette commune. Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief est dominé par des mornes, des plateaux et des plaines suivant l'endroit où l'on se trouve. Ses habitants portent le nom de Port-de-Paisiens. Le commerce, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 203 975 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 234 873 habitants en 2025. Ayant une superficie de 351.75 Km², sa densité de population est alors de 668 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (71.8%) est concentrée dans la ville de Port-de-Paix.

En matière d'offre scolaire, il y a 8 kindergarten, 195 écoles fondamentales dont 22 écoles nationales, 73 écoles secondaires et 76 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par une direction départementale d'éducation (DDE), de laquelle relève un bureau de district scolaire (BDS) également situé dans la ville de Port-de-Paix.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Port-de-Paix, la majorité des écoles (89.2%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

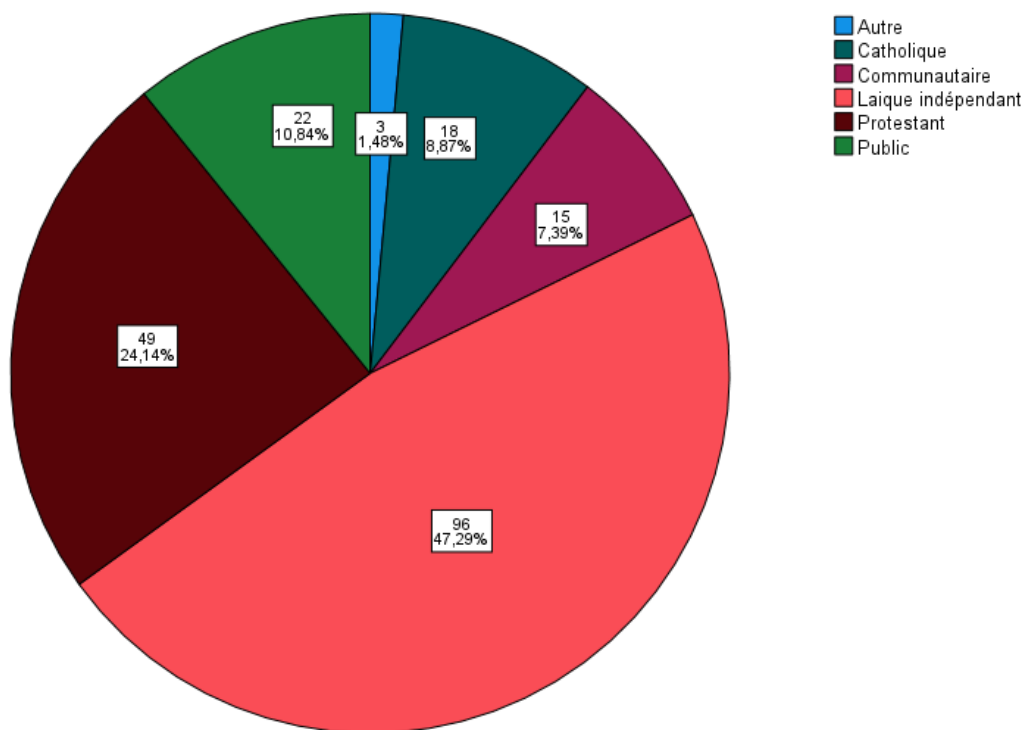


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (95.6%) et d'autres en double (3.9%) ou triple (0.5%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (19.7%), de 8h00 à 13h00 (59.6%) ou à d'autres périodes de la journée (20.7%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Port-de-Paix

Commune de Port-de-Paix	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Baudin	# 1	4	0	12	4	0	21
	% 4,8%	19,0%	0,0%	57,1%	19,0%	0,0%	100,0%
2ème Sect. Aubert	# 0	2	3	3	8	2	18
	% 0,0%	11,1%	16,7%	16,7%	44,4%	11,1%	100,0%
3ème Sect. Mahotière	# 0	2	2	0	4	3	11
	% 0,0%	18,2%	18,2%	0,0%	36,4%	27,3%	100,0%
4ème Sect. Bas des moustiques	# 0	1	1	0	4	2	8
	% 0,0%	12,5%	12,5%	0,0%	50,0%	25,0%	100,0%
5ème Sect. La Corne	# 0	0	0	3	4	2	9
	% 0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	44,4%	22,2%	100,0%
Ville de Port-de-Paix	# 2	9	9	78	25	13	136
	% 1,5%	6,6%	6,6%	57,4%	18,4%	9,6%	100,0%
Total	# 3	18	15	96	49	22	203
	% 1,5%	8,9%	7,4%	47,3%	24,1%	10,8%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 6 à 1193 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	324	37	820
Catholique	187	70	501
Communautaire	153	29	769
Laique Indépendant	205	6	1063
Protestant	255	27	1063
Public	362	40	1193
Ensemble	230	6	1193

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Port-de-Paix

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Port-de-Paix est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 36490 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 33470 élèves² dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 47.84%³ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Port-de-Paix est de 6.1% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale Paulin Lacorne située dans la 5^e section Lacorne recrute ses élèves dans les localités telles que : Décidé (moins de 15 mn de marche), Morne Caillot (31 à 60 mn de marche), Lassaline (entre 31 à 60 mn de marche) et Haut Fourneau (entre 31 à 60 mn de marche); soit donc 3

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 36490 - 69960 = -33470$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-33470}{69960} \times 100 = -47.84\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 69960 = 36490 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.060957073 \text{ (6.1\%).}$$

sur 4 localités de parcours jugés pénibles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Port-de-Paix.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Port-de-Paix, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 98%⁵.

Ce fort taux s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 50.60%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classes fondamentales sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{4644}{4739} \times 100 = 98\%.$$

$$^6 . \text{ Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{2398}{4739} \times 100 = 50.60\%$$

de scolarisation. Pour la commune de Port-de-Paix, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 87.52%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 78.65%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 98.94%.⁹

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 99 écoles sur les 202 dénombrées (49%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Port-de-Paix selon qu'elles sont complètes ou non

Nombre total d'année d'étude												
Commune de Port-de-Paix	1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
1ère Sect. Baudin	# 0	2	0	1	5	0	1	6	0	2	4	21
	% 0,0%	9,5%	0,0%	4,8%	23,8%	0,0%	4,8%	28,6%	0,0%	9,5%	19,0%	100,0%
2ème Sect. Aubert	# 0	2	0	0	0	1	1	7	1	1	5	18
	% 0,0%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%	5,6%	5,6%	38,9%	5,6%	5,6%	27,8%	100,0%
3ème Sect. Mahotière	# 0	1	0	0	3	0	0	4	0	1	2	11
	% 0,0%	9,1%	0,0%	0,0%	27,3%	0,0%	0,0%	36,4%	0,0%	9,1%	18,2%	100,0%
4ème Sect. Bas des moustiques	# 0	0	0	0	1	0	1	4	0	0	2	8
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,5%	0,0%	12,5%	50,0%	0,0%	0,0%	25,0%	100,0%
5ème Sect. La Corne	# 0	2	1	1	1	1	1	0	1	1	0	9
	% 0,0%	22,2%	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%	0,0%	11,1%	11,1%	0,0%	100,0%
Ville de Port-de-Paix	# 1	6	2	3	15	7	3	53	7	2	36	135
	% 0,7%	4,4%	1,5%	2,2%	11,1%	5,2%	2,2%	39,3%	5,2%	1,5%	26,7%	100,0%
Total	# 1	13	3	5	25	9	7	74	9	7	49	202
	% 0,5%	6,4%	1,5%	2,5%	12,4%	4,5%	3,5%	36,6%	4,5%	3,5%	24,3%	100,0%

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{36490}{41691} \times 100 = 87.52\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{32791}{41691} \times 100 = 78.65\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{1496}{1512} \times 100 = 98.94\%$$

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Port-de-Paix, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 113563.85 et 136265.64 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 5 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Port-de-Paix par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	23956.85	12520.35	11489.57	81207	129173.77
2 ^e AF	24825.16	12586.18	11750.60	84780	133941.94
3 ^e AF	22704.64	14218.18	12441.67	83916	133270.49
4 ^e AF	27525.79	13723.61	12524.24	82492	136265.64
5 ^e AF	23496.03	13631.62	12158.92	70197	119483.57
6 ^e AF	24108.47	13983.18	12354.19	78300	128745.84
7 ^e AF	36185.80	16670.19	13131.22	61394	127381.21
8 ^e AF	28908.52	20916.28	12296.05	51443	113563.85
9 ^e AF	29510.47	18964.47	12769.44	46305	107549.38

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 103226.52 et 130634.29 gourdes; 91.97% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Port-de-Paix par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	10187.61	11501.39	12520.35	11489.57	81207	126905.92
2 ^e AF		6123.61	12586.18	11750.60	84780	125428
3 ^e AF		9870.83	14218.18	12441.67	83916	130634.29
4 ^e AF		8415.28	13723.61	12524.24	82492	127342.74
5 ^e AF		3281.94	13631.62	12158.92	70197	109457.09
6 ^e AF		5569.74	13983.18	12354.19	78300	120394.72
7 ^e AF		9793.33	16670.19	13131.22	61394	111176.35
8 ^e AF		14695.83	20916.28	12296.05	51443	109539.16
9 ^e AF		15000	18964.47	12769.44	46305	103226.52

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Port-de-Paix

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Port-de-Paix est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières juges acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Port-de-Paix :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Port-de-Paix

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	80%	74%	74%	73%	72%	70%
Taux de redoublement	1%	2%	3%	2%	2%	1%
Taux d'abandon	19%	24%	23%	25%	26%	29%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1 ^e et 2 ^e cycles							
TP	0,8	0,74	0,74	0,73	0,72	0,7	
TR	0,01	0,02	0,03	0,02	0,02	0,01	
TA	0,19	0,24	0,23	0,25	0,26	0,29	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
2024-2025	4644	882					4644
2025-2026	46	3715	892				3762
2026-2027	0	111	2749	632			2861
2027-2028	0	3	165	2034	509		2202
2028-2029		0	7	163	1485	386	1655
2029-2030			0	8	149	1069	1226
2030-2031				0	9	118	127
2031-2032					0	8	8
2032-2033						0	0
2033-2034							0
2034-2035							
Promus							837
Année-élèves							16486
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				5019			
Nombre d'années-élèves réel =				16486			
Rendement interne =				30,45			
Coefficient d'augmentation des coûts =				3,284592			
Coût de l'élève formé =				19,70755			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (30.45%), car seulement 749 élèves (16.13%) de la cohorte de 4644 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 837 élèves (18.02%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF est de 25.48% ($1195 \div 4690 = 0.2548$)¹⁰ dans la commune de Port-de-Paix. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 25 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Port-de-Paix. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \begin{matrix} (6^{\text{e}}\text{AF}) \\ (1^{\text{e}}\text{AF}) \end{matrix}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Port-de-Paix, un effectif de 1926 enseignants dont 51.3% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 9. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Port-de-Paix

Commune de Port-de-Paix	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. Baudin	190	21	9
2ème Sect. Aubert	198	18	11
3ème Sect. Mahotière	71	11	6
4ème Sect. Bas des moustiques	73	8	9
5ème Sect. La Corne	56	9	6
Ville de Port-de-Paix	1338	136	10
Total	1926	203	9

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 9.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant qu'il y a certains enseignants (2.65%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

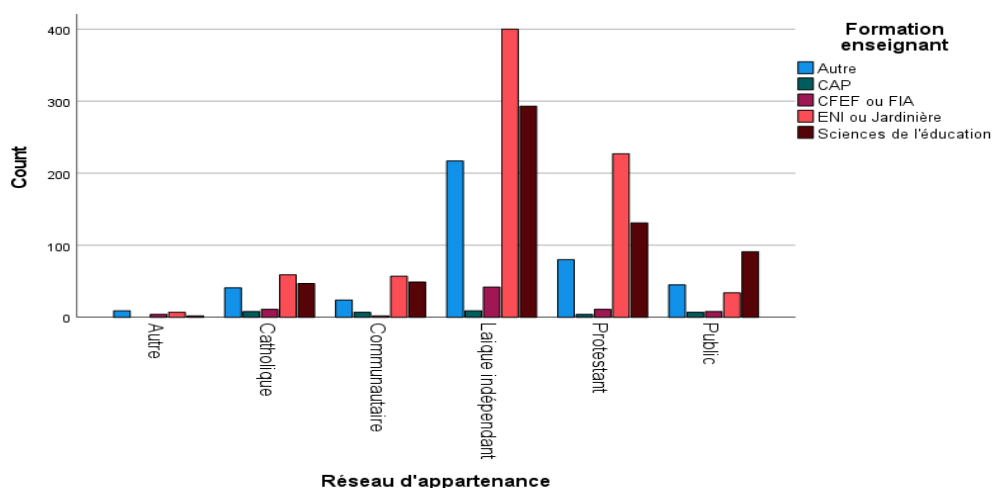


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Port-de-Paix. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.72, ratio moyen élèves/salle de classe=34 et ratio moyen élèves/enseignant=24; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Port-de-Paix

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	21	22	973	0.95	46	44
Catholique	135	166	3371	0.81	25	20
Communautaire	109	139	2294	0.78	21	17
Indépendant	611	961	19644	0.64	32	20
Protestant	355	453	12509	0.78	35	28
Public	159	185	7969	0.86	50	43
Ensemble	1391	1926	46760	0.72	34	24

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Port-de-Paix, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 19.81 et 56.30 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	416	19.81
Catholique	4446	32.93
Communautaire	2240	20.55
Indépendant	18821.06	30.80
Protestant	19981.80	56.30
Public	4297	27.03
Ensemble	50201.86	36.09

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Port-de-Paix n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.43 et 1.60 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.43
Catholique	1.32
Communautaire	0.98
Indépendant	0.96
Protestant	1.60
Public	0.54
Ensemble	1.07

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 21 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 69% des écoles ont de l'eau, 18.2% ont une cantine, 17.7% une petite bibliothèque et 26.1% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Port-de-Paix. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Port-de-Paix se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 98% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 50.60%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 87.52% Taux net de scolarisation = 78.65%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 98.44%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 126905.92 gourdes 2 ^e AF = 125428 gourdes 3 ^e AF = 130634.29 gourdes 4 ^e AF = 127342.74 gourdes 5 ^e AF = 109457.09 gourdes 6 ^e AF = 120394.72 gourdes 7 ^e AF = 111176.35 gourdes 8 ^e AF = 109539.16 gourdes 9 ^e AF = 103226.52 gourdes

91.97% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 129173.77 gourdes 2 ^e AF = 133941.94 gourdes 3 ^e AF = 133270.49 gourdes 4 ^e AF = 136265.64 gourdes 5 ^e AF = 119483.57 gourdes 6 ^e AF = 128745.84 gourdes 7 ^e AF = 127381.21 gourdes 8 ^e AF = 113563.85 gourdes 9 ^e AF = 107549.38 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 80% Taux de promotion en 2 ^e AF = 74% Taux de promotion en 3 ^e AF = 74% Taux de promotion en 4 ^e AF = 73% Taux de promotion en 5 ^e AF = 72% Taux de promotion en 6 ^e AF = 70%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 1% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 2% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 3% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 2% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 2% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 1%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 19% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 24% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 23% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 25% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 26% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 29%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 83.90%
Rendement interne du réseau d'écoles à Port-de-Paix	30.45%
Rapport élève/salle de classe	34 élèves
Rapport élève/maître	24 élèves
# enseignants	1926
% de femmes	51.3%
% de maîtres qualifiés	76.58%
Ratio moyen m ² /élève	1.07 m ²
Ratio moyen m ² /classe	36.09 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	230
Salaire moyen d'un enseignant	13150 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Port-de-Paix. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Port-de-Paix, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Port-de-Paix au cours de la période 2020-2025 est égal à 186 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 0.4%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.07%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Port-de-Paix

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Port-de-Paix par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹¹ $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 51336 - 51150 = 186$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 186 \div 51150 = 0.00363636$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $51336 = 51150 (1+r)^5$
 $r = 0.00073 (0.07\%)$

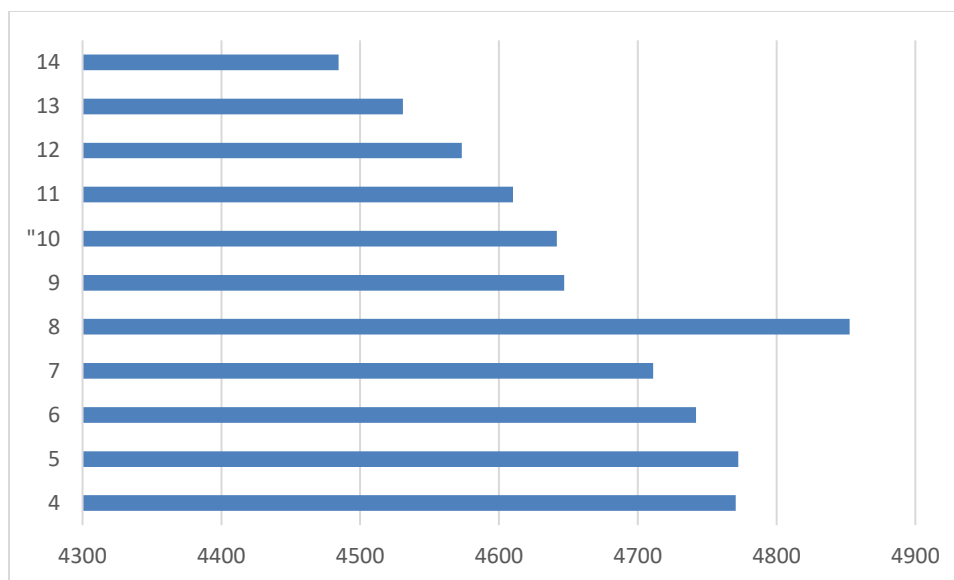


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Port-de-Paix

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Port-de-Paix est de 351.75 Km² et sa densité de population en 2025, de 668 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 43873 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Port-de-Paix en 2025

Commune de Port-de-Paix	# ménage	%
1ère Sect. Baudin	4371	10,0
2ème Sect. Aubert	5505	12,5
3ème Sect. Mahotière	133	,3
4ème Sect. Bas des moustiques	1235	2,8
5ème Sect. La Corne	1131	2,6
Ville de Port-de-Paix	31498	71,8
Total	43873	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Port-de-Paix par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Port-de-Paix

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	2312	2306	2300	2294	2319	2471	2464	2458	2452	2478
5	2305	2307	2309	2310	2312	2464	2465	2467	2469	2471
6	2291	2292	2294	2296	2305	2448	2450	2452	2453	2463
7	2276	2277	2279	2281	2297	2432	2434	2436	2437	2455
8	2344	2346	2347	2349	2289	2505	2507	2509	2511	2446
9	2245	2246	2248	2250	2280	2399	2401	2402	2404	2436
10	2235	2244	2253	2261	2270	2389	2398	2407	2417	2426
11	2220	2229	2237	2246	2260	2372	2382	2391	2400	2415
12	2202	2211	2219	2228	2247	2353	2363	2372	2381	2401
13	2182	2190	2199	2207	2232	2332	2341	2350	2359	2385
14	2159	2168	2176	2185	2215	2308	2317	2326	2335	2367
4-14	24771	24816	24861	24907	25025	26472	26520	26569	26617	26744

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Port-de-Paix, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Port-de-Paix jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	231744	234873	238044	241257	244514

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Port-de-Paix :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	4739	4742	4746	4749	4768

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	4783	4771	4758	4746	4797
5	4769	4772	4776	4779	4783
6	4739	4742	4746	4749	4768
7	4708	4711	4715	4718	4752
8	4849	4853	4856	4860	4735
9	4644	4647	4650	4654	4716
10	4624	4642	4660	4678	4696
11	4592	4610	4628	4646	4674
12	4556	4573	4591	4609	4648
13	4513	4531	4548	4566	4617
14	4467	4485	4502	4519	4582
4-14	51243	51336	51430	51524	51769

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Port-de-Paix est de 78.65 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 78.65 = 21.35\%$. La carte scolaire de Port-de-Paix étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 50.60% dans la commune de Port-de-Paix. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1235$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	4739	0.5060	2394
2025-2026	4742	0.6295	2985
2026-2027	4746	0.753	3574
2027-2028	4749	0.8765	4162
2028-2029	4768	1	4768

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Port-de-Paix :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	80%	74%	74%	73%	72%	70%
Taux de redoublement	1%	2%	3%	2%	2%	1%
Taux d'abandon	19%	24%	23%	25%	26%	29%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Port-de-Paix, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	4702	4491	4341	4192	4122	4028
2025-2026	3290+2985=6275	4702+449=5151	4491-449=4042	4341+419=4760	4192-419=3773	4122+403=4525
2026-2027	3203+3574=6777	6275+515=6790	5151-515=4042	4042+476=4518	4760-476=4284	3773+453=4226
2027-2028	3777+4162=7939	6777+679=7456	6790-679=6111	4042+452=4494	4518-452=4066	4284+423=4707
2028-2029	4768	7939+746=8685	7456-746=6710	6111+449=6560	4494-449=4045	4066+471=4537

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Port-de-Paix

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Port-de-Paix.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Port-de-Paix ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 34 dans la commune de Port-de-Paix et plus précisément à 50 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et garder à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Port-de-Paix, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.17%	17.36%	16.78%	16.20%	15.93%	15.57%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 2^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 3^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 4^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 5^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 6^e AF : 2 x 50 = 100

Total effectifs = 600

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

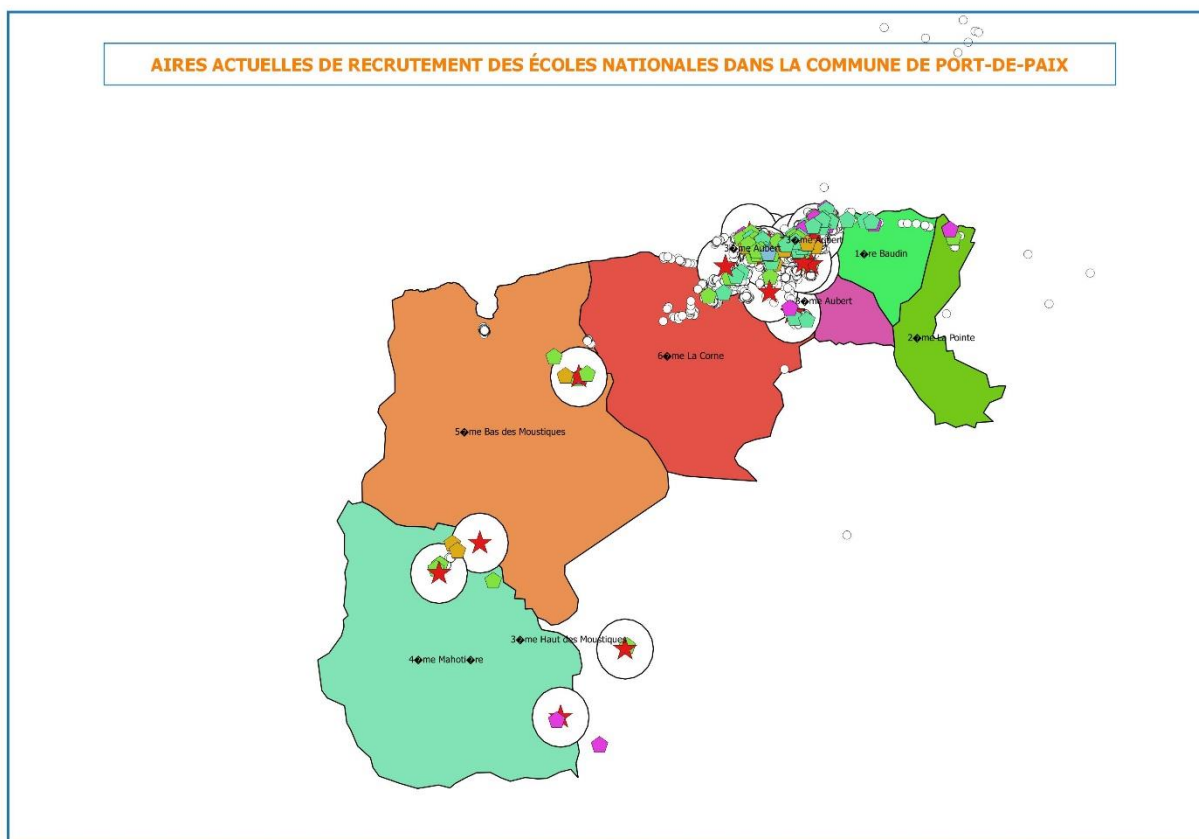
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	100	600
Classes	2	2	2	2	2	2	12

Le nombre d'élèves par classe : $600/12=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 600 élèves et 12 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Port-de-Paix, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 31702 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Port-de-Paix et une bonne partie d'entre eux (14.75%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Port-de-Paix selon leur handicap

Commune de Port-de-Paix	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Baudin	1964	16	15	528	34
2e section Aubert	1447	196	215	188	214
3e section Mahotière	88	0	0	0	0
4e section Bas des Moustiques	386	14	2	8	7
5e section Lacorne	606	42	11	30	29
Ville de Port-de-Paix	27221	488	459	1126	1054
Ensemble	31702	756	702	1880	1338

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Port-de-Paix	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Port-de-Paix	École nationale de Demelus	Ville de Port-de-Paix
	École nationale Richard Brisson	Ville de Port-de-Paix
		Morne Béthel
		Richard Brisson
	École nationale St Joseph	Ville de Port-de-Paix
	École nationale Jacques Maurepas	Ville de Port-de-Paix
	École nationale Mont Sinaï	Ville de Port-de-Paix
		Lacoupe
		Morne Orélus
		La Belle Place
		Délétan
		Lacroix
		Aubert
	École nationale de Morne Orélus	Morne Orélus
		Lacoupe
		Gachina
		La Belle Place
	École nationale Catherine Flon	Délétan
		Mirame
		Parc Gelin
		Rue Charlemagne
	École nationale de Nan Palan	Nan Palan
		Lot bo Pon
		Délétan
		Morne aux Paix
		Des Forts
		Nan Chalet
	École nationale de La Belle Place	La Belle Place
		Blocosse
		Lacoupe
		Bois Rouge

	École nationale Lapointe	Lapointe
		Bodin
		Guichat
		Lavaud
		Vyejou
2 ^e section Aubert	École nationale d'Aubert	Aubert
		Gachina
		Tifon
		Bois Rouge
3 ^e section Mahotière	École nationale de Dupin	Morne Fouco, Dupin
		Cotton
		Desjardins
	École nationale de Beuchamp	Beauchamp
		Miraille
		Vion
		Morne Kanno
4 ^e section Bas des Moustiques	École nationale de Poste Métier	Poste Métier
		Bananie Colas
		Augustin
		Morne Palmiste
		Ma Grand Bois
		Bas Dos Moustiques
5 ^e section Lacorne	École nationale Paulin Lacorne	Décidé
		Morne Caillot
		Lassaline
		Haut Fourneau
	École nationale de Haut Fourneau	Haut Fourneau
		Kandelab
		Zèdisèl
		Kikina

Il y aurait donc lieu de créer et d'implanter une école nationale dans la 1^e section Baudin.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales de : Mont sinaï, Beauchamp, Caluc, Démélus, Dupin, Foison et Haut Fourneau mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu de recruter un directeur et des enseignants pour cette nouvelle école nationale à créer, et d'assurer également la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (91.97%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Port-de-Paix en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

A. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Port-de-Paix, car il y a 2567 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (94.5%) sont des collèges privés.

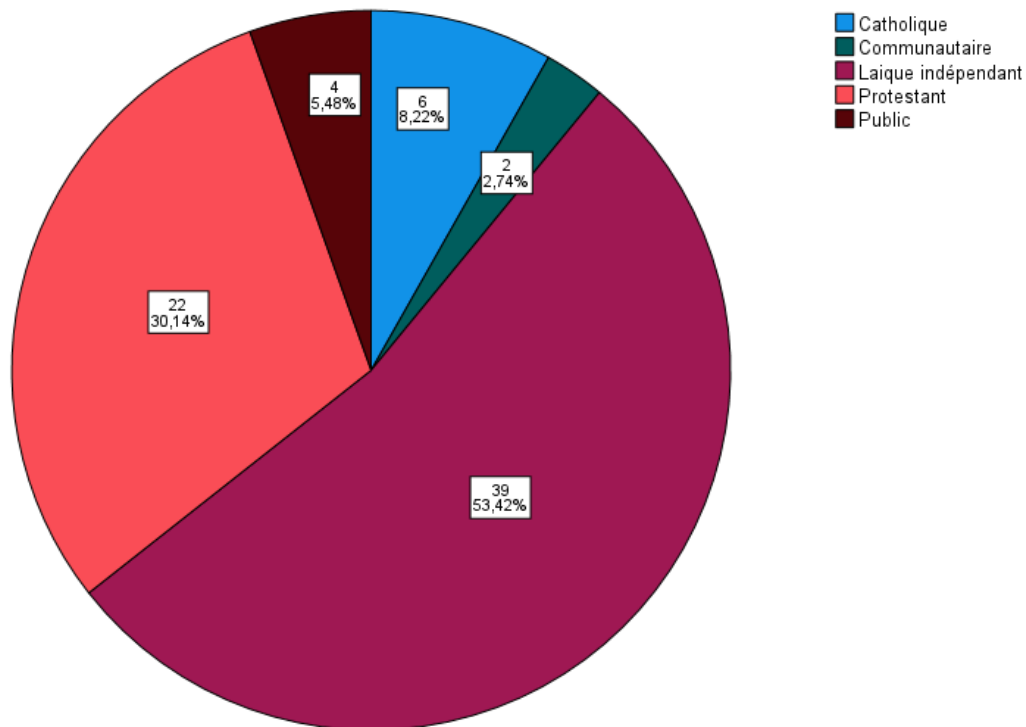


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

La majorité de ces écoles (97.3%) fonctionne en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Port-de-Paix selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	23	31,5
8h-13h	11	15,1
Autre	39	53,4
Total	73	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Littéraire et artistique	4	5,5
Littéraire et artistique Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	1,4
Littéraire et artistique Sciences économiques et sociales (SES)	1	1,4
Littéraire et artistique Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques	1	1,4
Littéraire et artistique Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	1	1,4
Littéraire et artistique Sciences et techniques industrielles	1	1,4
Mathématiques et sciences physiques	9	12,3
Mathématiques et sciences physiques Littéraire et artistique Sciences économiques et sociales (SES)	2	2,7
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	12	16,4
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	7	9,6
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	5	6,8
Mathématiques et sciences physiques Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT) Littéraire et artistique	1	1,4
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	2,7
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Littéraire et artistique	1	1,4
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	2	2,7
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques Littéraire et artistique	1	1,4
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques Sciences économiques et sociales (SES)	1	1,4
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	5	6,8
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques Littéraire et artistique	1	1,4
Sciences économiques et sociales (SES)	10	13,7
Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	1,4
Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques	1	1,4
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	1,4
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	1	1,4
Sciences et techniques agricoles Sciences économiques et sociales (SES)	1	1,4
Total	73	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 10 et 2566 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	249	122	611
Communautaire	69	62	76
Laique indépendant	160	10	1262
Protestant	130	29	380
Public	854	75	2566
Ensemble	194	10	2566

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les trois (3) écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Port-de-Paix :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Port-de-Paix

Commune de Port-de-Paix	Réseau d'appartenance					
	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	Total
1ère Sect. Baudin	# 2	2	2	3	0	9
	% 22,2%	22,2%	22,2%	33,3%	0,0%	100,0%
2ème Sect. Aubert	# 0	0	1	2	0	3
	% 0,0%	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	100,0%
3ème Sect. Mahotièrè	# 0	0	0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
4ème Sect. Bas des moustiques	# 0	0	0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
5ème Sect. La Corne	# 0	0	0	1	0	1
	% 0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Ville de Port-de-Paix	# 4	0	36	16	2	58
	% 6,9%	0,0%	62,1%	27,6%	3,4%	100,0%
Total	# 6	2	39	22	4	73
	% 8,2%	2,7%	53,4%	30,1%	5,5%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 66.40%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (56.64%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 109568.87 et 164558.19 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	30442.26	19463.16	14136.45	45527	109568.87
NS2	48428.61	18210.74	14260	45527	126426.35
NS3	55102.64	21289.03	14642.76	45527	136561.43
Ns4	82689.34	20780	15561.85	45527	164558.19

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 101969.66 à 106215.77 gourdes; 79.03% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire du personnel/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	21696.92	2650	19463.16	14136.45	45527	103473.53
NS2		2275	18210.74	14260	45527	101969.66
NS3		2650	21289.03	14642.76	45527	105805.71
NS4		2650	20780	15561.85	45527	106215.77

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Port-de-Paix était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 61 à 93 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	82%	8%	0%
NS2	93%	7%	0%
NS3	92%	8%	0%
NS4	61%	19%	20%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 3099 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0,82	0,93	0,92	0,61		
TR	0,08	0,07	0,08	0,19		
TA	0,00	0	0	0,2		
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
			0			
2024-2025	3099	↗				3099
	↓	↘	0			
2025-2026	248	2541	↗			2789
	↓	↓	↘	0		
2026-2027	20	381	2363	↗		2764
	↓	↓	↓	↘		
2027-2028	2	43	544	2174		2762
	↓	↓	↓	↓		
2028-2029	0	4	83	913	1326	2327
		↓	↓	↓		
2029-2030		0	11	250	557	818
			↓	↓	↘	
2030-2031			1	57	153	211
				↓	↘	
2031-2032				12	36	48
					↘	
2032-2033					7	7
					↘	
Promus					2079	
Année-élèves						14827
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				8318		
Nombre d'années-élèves réel =				14827		
Rendement interne =				56,10		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,782588		
Coût de l'élève formé =				7,130352		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne faible (56.10%). Des 3099 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 1326 (42.80%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 1579 enseignants dont 131 femmes (8.30 %); 28.63% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	133	25	43
Communautaire	17	4	5
Laïque indépendant	765	53	176
Protestant	456	40	81
Public	208	9	147
Ensemble	1579	131	452

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

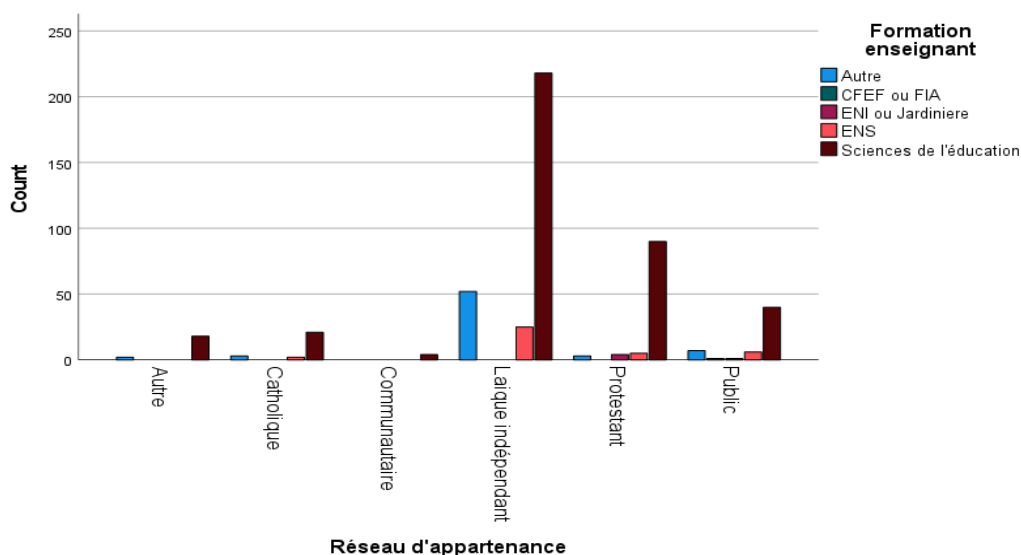


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 12591 gourdes à 24823 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	20473
Communautaire	14875
Laïque indépendant	12591
Protestant	13865
Public	24823
Ensemble	17325.40

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Port-de-Paix, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 39 élèves par salle de classe et 1m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	27	763	1492	0.51	55	28.26
Communautaire	9	292	138	2.11	15	32.44
Laïque indépendant	197	6146.92	6251	0.98	32	31.20
Protestant	113	6362.36	2862	2.22	25	56.30
Public	20	638.05	3416	18.68	171	31.90
Ensemble	366	14202.33	14159	1	39	38.80

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 66.40% Taux net de scolarisation = 56.64%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 103473.53 gourdes NS2 = 101969.66 gourdes NS3 = 105805.71 gourdes NS4 = 106215.77 gourdes

79.03% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 109568.87 gourdes NS2 = 126426.35 gourdes NS3 = 136561.43 gourdes NS4 = 164558.19 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 82% Taux de promotion en NS2 = 93% Taux de promotion en NS3 = 92% Taux de promotion en NS4 = 61%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 8% Taux de redoublement en NS2 = 7% Taux de redoublement en NS3 = 8% Taux de redoublement en NS4 = 19%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 0% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 20%
Rendement interne du réseau d'écoles à Port-de-Paix	56.10%
Rapport élève/salle de classe	39 élèves
Nombre d'enseignants	1579
Pourcentage de femmes	8.30%
% enseignants nommés par l'État	28.63%
% de maîtres qualifiés	85.50%
Ratio moyen m ² /élève	1 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	194 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 24823 gourdes dans le public et 15451 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Port-de-Paix croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	4424	4454	4485	4515	4546
16	4384	4414	4443	4474	4509
17	4342	4371	4401	4431	4467
18	4308	4338	4367	4397	4420
15-18	17458	17577	17696	17816	17942

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 16.50% dans la commune de Port-de-Paix. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 16.50\% = 83.50\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 20.88% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

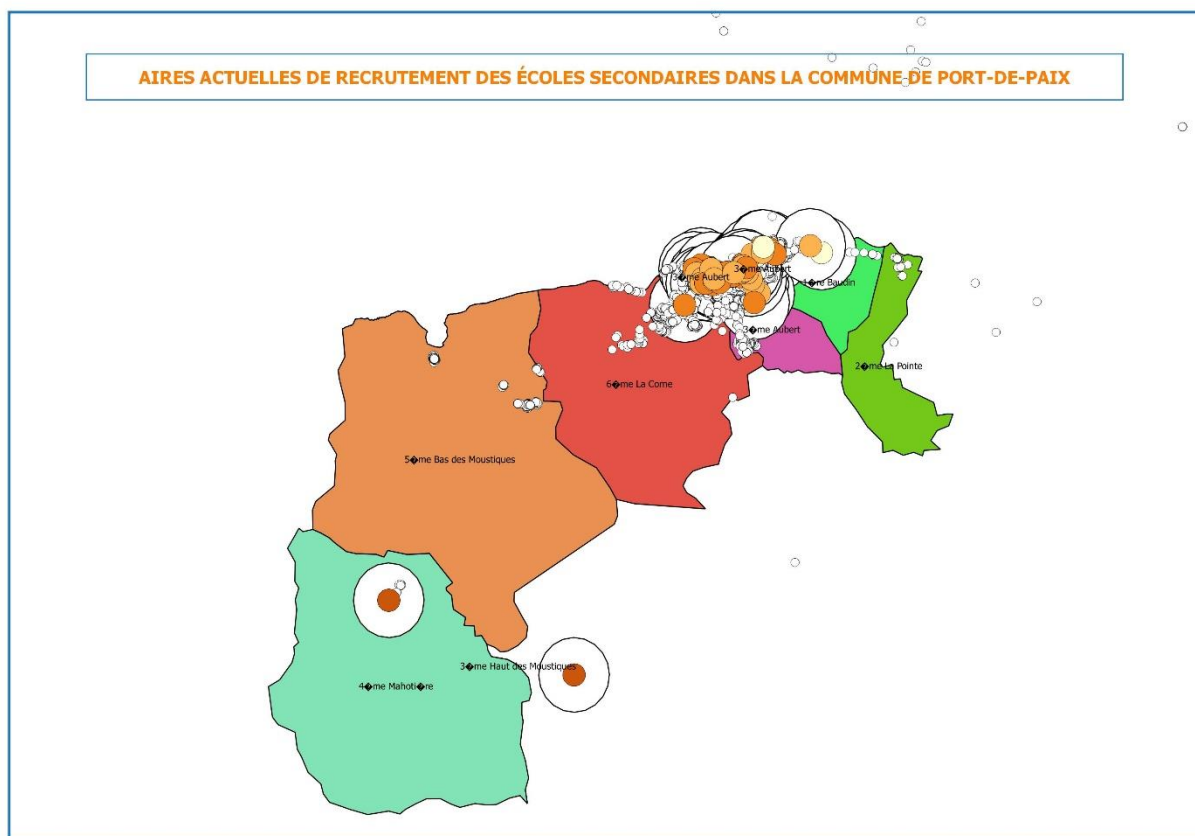
Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	4424	0.1650	730
2025-2026	4454	0.3738	1665
2026-2027	4485	0.5826	2613
2027-2028	4515	0.7914	3573
2028-2029	4546	1	4546

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Port-de-Paix

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Port-de-Paix. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits

de cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (79.03%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Port-de-Paix en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Port-de-Paix

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle